Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080704-2008_8_8_5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-8-8-5
Séance du vendredi 4 juillet 2008

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE
SUBVENTIONS POUR LES SORTIES
SCOLAIRES AVEC NUITEES (E055)

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2008/I-8/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique des actions éducatives en 2008, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,

VU la délibération n° 2008/I-1/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,

précise que la dépense correspondante d'un montant de 73.378,02 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions